



DEMANDE DE GARAGE OU PARKING <i>Entreprise ou Association</i>	Partie réservée au service : N° demande : Date d'enregistrement : / /
---	--

Je soussigné(e) : NOM
Prénom.....

Agissant pour le compte de l'entreprise ou de l'association :

.....

En qualité de :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :/...../...../..... Adresse mail :

Adresse mail :

Sollicite l'attribution d'emplacements de stationnement :

Nombre d'emplacements souhaité :

Localisation dans le quartier/secteur :

- Type de stationnement souhaité :**
- Garage Individuel
 - Parking couvert ou souterrain
 - Parking aérien
 - Emplacement PMR/HANDICAP

Etes-vous déjà locataire de Le Mans Métropole Habitat ? Oui Non

Fait à

Le

Signature et cachet :

**Nous vous remercions de bien vouloir retourner
votre demande à :**
**notre Agence Commerciale, 35 place des Comtes
du Maine au Mans**
Par mail : agencelocation@lmmhabitat.com
Par courrier : Le Mans Métropole Habitat
37 rue de l'Estérel - CS 85524
72055 Le Mans Cedex 2

Les informations recueillies à travers ce formulaire sont destinées à traiter votre demande de location d'un emplacement de stationnement ou garage, et font l'objet d'un traitement par LE MANS METROPOLE HABITAT. Ces données seront conservées pendant toute la durée de validité de la demande et supprimées un an après son annulation et ne seront accessibles que par les collaborateurs de LE MANS METROPOLE HABITAT. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » 78-17 modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation des données, et abrogeant la directive 95/46/CE RGPD, du Code de la Construction et de l'Habitation, vous disposez d'un droit d'accès rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition en vous adressant en justifiant de votre identité par courrier auprès de : DPO Le Mans Métropole Habitat 37 rue de l'Estérel-CS 85524- 72055 Le Mans Cedex . Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL).